



## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 014./CENI/17

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) informe l'opinion nationale et internationale que, dans le cadre de la mise en œuvre du calendrier électoral, l'Honorable Président de l'Assemblée nationale, prenant en compte les contraintes légales qui nécessitent la modification de la loi électorale, a organisé le 23 novembre 2017, une pré consultation à l'Hôtel du Fleuve avec les groupes parlementaires, tant de la Majorité présidentielle que de l'Opposition politique.

A cette occasion, il a invité le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante pour éclairer les différents groupes parlementaires sur les innovations importantes contenues dans le projet de loi électorale en examen au Parlement.

C'est dans ce cadre que le Président de la CENI a répondu à cette invitation et ce, conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n°13/012 du 19 avril 2013 modifiant et complétant la loi n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, aux termes desquelles «le président assure la mission générale de direction et de représentation de la CENI. A ce titre, il dirige les travaux de la CENI, la représente vis-à-vis des autres institutions de la République et des tiers ».

En outre, conformément aux dispositions de l'article 9, alinéa 2, point 4 de ladite loi, qui lui donne pour attribution de « contribuer à l'élaboration du cadre juridique relatif au processus électoral et référendaire », la CENI exerce le rôle de conseiller technique du Parlement et du Gouvernement dans la mise en œuvre du cadre juridique.

Les différentes interventions du Président de la CENI ont permis de baliser le chemin pour un débat citoyen et éclairé lors de l'examen du projet de la loi en plénière au Parlement.

Tout en invitant les différentes parties prenantes au processus électoral à promouvoir les échanges citoyens et constructifs autour du projet de loi électorale, la CENI reste disposée à offrir son expertise en vue du parachèvement du processus électoral en cours en République Démocratique du Congo, dans un climat apaisé.

Fait à Kinshasa, le 27 NOV 2017

**Jean Pierre KALAMBA MULUMBA N'GALULA**  
**Rapporteur**

